



Direction des services techniques et  
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-220915-1296

**ARRETE N° ARR/2022/ST/391**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Considérant que « **Le défilé des Allumoirs** » organisé le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 par le **Comité des Fêtes du Quartier Centre et accompagné de la formation Red Infinity** va constituer une gêne pour la circulation et qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 à partir de 19h15, la circulation des véhicules sera interdite durant le passage du cortège :

- **Départ** Grand'Place,
- Rue du Tilleul,
- Avenue d'Aljustrel,
- Rue de la Colline,
- Rue de la Vallée,
- Rue Jules Guesde,
- Rue de la Lionderie,
- **Arrivée** Maison du Foot.

**ARTICLE 2** : Pour permettre le bon déroulement du cortège, celui-ci sera accompagné par les Services de Police de Hem qui régleront la circulation.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Maire de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à Ilévia, à ILEO et au Comité des Fêtes du Quartier du Centre de Hem.

Fait à HEM, le

**16 SEP. 2022**

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

**Laurent PASTOUR**



Toute correspondance doit être adressée *impersonnellement* à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)